



Núméro de Révision: 002.0

Date de sortie: 03/24/2017

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article: **LOCTITE GT 205**

Numéro IDH: 2014935

Type de produit: Colle
Restriction: Non identifié

Région: Canada

d'utilisation:

Raison sociale:

Henkel Canada Corporation
Meadowpine Boulevard 2515
Mississauga, Ontario L5N 6C3

Votre contact:

Téléphone: +1 (905) 814-6511
MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center
1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711
TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC
1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887
Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER: PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE.
PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE.
PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.
NOCIF PAR INHALATION.
PEUT PROVOQUER DES SYMPTOMES ALLERGIQUES OU D'ASTHME OU DES DIFFICULTES RESPIRATOIRES PAR INHALATION.
RISQUE AVERE D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
TOXICITE AIGUE INHALATION	4
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE	1
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	1

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:

Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position

Numéro IDH: 2014935

Nom du produit: LOCTITE GT 205

Stockage:
Élimination:

confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires : appeler un centre antipoison ou un médecin. Enlever les vêtements contaminés.
Non prescrit
Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

2 % du mélange est constitué de composants dont la toxicité est inconnue.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Methylenebis(phenylisocyanate)	101-68-8	50 - 60
Polymeric diphenylmethane diisocyanate	9016-87-9	20 - 30
carbonate de propylène	108-32-7	10 - 20
Methylene bisphenyl isocyanate	26447-40-5	5 - 10

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituent un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation:	Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
Contact avec la peau:	Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Appeler un médecin.
Contact avec les yeux:	Vérifier la présence de lentilles cornéennes et les enlever le cas échéant. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
Ingestion:	Si la matière est ingérée, contacter aussitôt un médecin ou un centre anti-poison. Garder la personne calme. NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire.
Symptoms:	Voir la section 11.
Indication pour le médecin:	Les personnes souffrant de troubles de type asthmatique, de bronchite chronique, d'autres maladies respiratoires chroniques, d'eczéma récurrent ou d'une sensibilisation cutanée doivent éviter de travailler dans des situations d'exposition à des isocyanates.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. Tenir le personnel non nécessaire à distance.

Feu inhabituel ou risques d'explosion:

Les contenants hermétiques à haute température ou contaminés par l'eau peut se rompre de façon explosive. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

Produit ou gaz issus de la combustion:

Des gaz ou des fumées irritantes ou toxiques peuvent être libérées lors d'un incendie. Vapeurs d'isocyanate. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Acide cyanhydrique.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines. Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

Méthodes de nettoyage:

Evacuer et aérer la zone d'écoulement du produit; endiguer l'écoulement afin d'éviter toute pénétration des canalisations d'eau; porter des équipements complets de protection pour le nettoyage. Les personnes qui ne portent pas un équipement protecteur approprié devraient être exclues de la zone du déversement jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Pour des écoulements mineurs, absorber les isocyanates à l'aide d'absorbant ou d'un autre produit absorbant, transvaser à la pelle dans des conteneurs adaptés non clos, transporter jusqu'à une zone bien aérée (à l'extérieur) et traiter à l'aide d'une solution neutralisante: mélange de 80% d'eau et 20% de tensio-actif non ionique Tergitol TMN-10; ou 90% eau, 3-8% ammoniac concentrée et 2% détergent. Des quantités importantes peuvent être pompées dans des conteneurs fermés, mais non hermétiquement clos, pour élimination. S'il est nécessaire de contrôler temporairement des vapeurs d'isocyanate, une couverture en mousse protéinique (disponible dans la plupart des casernes de pompiers) peut être placée sur le produit répandu.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Porter des lunettes de protection, des gants et un vêtement de protection.

Stockage:

Ne pas laisser l'humidité contaminer cette matière. Le produit réagit avec l'eau, dégageant du dioxyde de carbone qui peut entraîner une accumulation de pression dans les contenants clos et causer un éclatement. Ne pas resceller si l'on soupçonne une contamination par humidité. Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Protéger contre la lumière solaire.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Méthylènebis(phenylisocyanate)	0.005 ppm TWA	0.02 ppm (0.2 mg/m3) Ceiling	Rien	Rien
Polymeric diphenylmethane diisocyanate	Rien	Rien	Rien	Rien
carbonate de propylène	Rien	Rien	Rien	Rien
Méthylène bisphenyl isocyanate	Rien	Rien	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

Le travail doit être effectué dans un endroit bien ventilé (p. ex. une ventilation suffisante pour maintenir les concentrations sous la moitié des limites d'exposition admissibles (valeur PEL) et des autres normes applicables). Une ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour contrôler la contamination aérogène. La surveillance d'isocyanates aérogènes au poste de travail de chaque employé devrait faire partie du programme général de caractérisation relatif à l'exposition des employés. Une fois qu'une personne a été diagnostiquée comme étant sensibilisée à un isocyanate, aucune autre exposition n'est permise.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s). Un respirateur à apport d'air à pression positive, ou un appareil respiratoire autonome est recommandé quand on sait que les concentrations d'isocyanate dans l'air dépassent 0,005 ppm, quand les opérations sont exécutées dans un endroit confiné ou à ventilation limitée, quand la matière est chauffée ou vaporisée. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134).

Protection des yeux:

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Ne pas porter de verres de contact.

Protection de la peau:

Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est. Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Brun
Odeur:	Inodore
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non applicable
Pression de vapeur:	Non disponible
Point / zone d'ébullition:	Non disponible
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Gravité spécial:	1.22
Densité de vapeur:	Non disponible
Point d'éclair:	199 °C (390.2 °F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité dans l'eau:	Réagit avec l'eau.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Teneur VOC:	0.00 %
Viscosité:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Réactions dangereuses:	Exothermique. La polymérisation peut se produire à une température élevée ou en présence de produits incompatibles.
Produits de décomposition dangereux:	Par décomposition, ce produit peut libérer des oxydes d'azote gazeux, de l'oxyde de carbone, du bioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de poids moléculaire faible. Acide cyanhydrique. Vapeurs d'isocyanate
Produits incompatibles:	Eau. Humidité. L'air humide et/ou l'eau produisent du dioxyde de carbone qui pressuriserait le récipient. Amines. Alcools. De l'ammoniac. Des bases fortes.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Eviter l'humidité. Le récipient peut être pressurisé par le dioxyde de carbone en raison de la réaction avec l'air humide et/ou de l'eau. Protéger contre la lumière solaire. Chaleur excessive.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Yeux, Inhalation, Peau

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Peut irriter les voies respiratoires. Ce produit peut causer une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau. La surexposition aux isocyanates peut causer une sensation de brûlement dans les voies respiratoires, la toux, une respiration difficile, une sensation de brûlement, un resserrement de la poitrine et une fonction pulmonaire réduite. Suite à des surexpositions répétitives préalables ou à une seule dose importante, certaines personnes développeront une sensibilisation à l'isocyanate (asthme chimique) qui les rendra susceptibles à réagir à une exposition ultérieure à l'isocyanate, à des niveaux bien inférieurs à la valeur-seuil. Il a été démontré que la surexposition aux isocyanates peut causer des dommages pulmonaires.
Contact avec la peau:	Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Les isocyanates réagissent avec la protéine de la peau et à l'humidité et peuvent entraîner une irritation qui peut comprendre les symptômes suivants : rougeur cutanée, gonflement, éruption cutanée, desquamation ou vésication.
Contact avec les yeux:	Le liquide ou la vapeur peuvent provoquer une irritation de modérée à grave. Les symptômes peuvent inclure : irritation, rougeurs, égratignure de la cornée et larmolement. Conjonctivite.
Ingestion:	Toute ingestion peut provoquer des irritations gastrointestinales, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Non prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Methylenebis(phenylisocyanate)	Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 0.38 mg/l Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 0.369 mg/l	Irritant, Respiratoire, Allergène
Polymeric diphenylmethane diisocyanate	Rien	Allergène, Irritant, Reins, Foie, Respiratoire
carbonate de propylène	Rien	Irritant
Methylene bisphenyl isocyanate	Rien	Allergène, Irritant, Mutagène, Respiratoire

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Methylenebis(phenylisocyanate)	Non	Non	Non
Polymeric diphenylmethane diisocyanate	Non	Non	Non
carbonate de propylène	Non	Non	Non
Methylene bisphenyl isocyanate	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: La disposition juridique d'ordures est la responsabilité du propriétaire/générateur du gaspillage. Régulations fédéral, public et-ou local applicable doit être suivi pendant le traitement, l'entreposage, ou la disposition de gaspillage contenant ce produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

Préparé par: C. Poulsen, Regulatory Affairs

Date de sortie: 03/24/2017

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.